



**Pour rappel, toutes les activités de la semaine sont obligatoires. Le jeune qui ne souhaite pas participer doit rester chez lui car l'animateur ne pourra pas se décharger de son groupe pour surveiller un ado qui ne participe pas.**

Merci de votre compréhension

### **EN INSCRIVANT MON ENFANT AU CENTRE DE LOISIRS, JE M'ENGAGE À :**

- Fournir les documents nécessaires à la constitution du dossier (attestation d'assurance, copie vaccins).
- Procéder au règlement de ma facture avant le démarrage des vacances.  
Tarif : 55 € la semaine pour un accueil de 9h00 à 17h30 (Bon CAF non déduit)  
Pour rappel, toute semaine réservée est due.  
En cas de maladie de l'enfant, seul un certificat médical permettra un remboursement.
- Respecter les horaires d'accueil à savoir : 9h00 – 17h30 Un battement de 5 min est toléré aux horaires d'arrivée et de sortie.
- Prévenir en cas d'absence en téléphonant au 03 29 80 39 08 (Secrétariat) ou au 07 67 62 03 69 (directeur centre ados)
- Rester joignable par téléphone. En cas de problème avec votre enfant, vous vous engagez à venir le récupérer dans les meilleurs délais.
- **Votre ado doit venir chaque jour avec une gourde et une tenue de sport**
- Pour les sorties, merci de mettre le pique-nique dans un sac isotherme et dans une démarche de « zéro déchet » nous demandons aux familles d'utiliser des boîtes repas.
- Évitez les vêtements de marque (le centre se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation)



### **ENGAGEMENT DE L'ADO**

#### **Rappel des règles de l'accueil ados :**

Les insultes, moqueries envers ses camarades, les animateurs et les intervenants ou tout autre comportement inapproprié (non-respect du matériel...) seront soumis dans un premier temps à un avertissement et dans un second temps à une exclusion du centre sans possibilité de remboursement. En cas de mauvais comportement, le parent sera automatiquement prévenu en fin de journée.

Le foyer des jeunes est un lieu d'écoute, de partage et surtout d'amusement. Le respect de chacun et du matériel y est primordial !

En cas de problème, l'ado devra se rapprocher de son animateur. Lui seul est habilité à gérer les conflits.

Le planning est fourni en amont. De ce fait si une activité ne convient pas à l'ado, celui-ci est en droit de rester chez lui en ayant bien sûr prévenu les animateurs de son absence. Les activités en sorties sont obligatoires

Le téléphone portable est « toléré » seulement durant la pause méridienne et avec accord de l'animateur. Le CSC se décharge de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Je soussigné ..... certifie avoir lu et compris le règlement et m'engage à le respecter.

Protocole imprimé et signé en 2 exemplaires le

SIGNATURES

ADOS

PARENTS